

Atelier d'information sur la citoyenneté européenne

Synthèse

30 juin 2014 – Maison de l'Europe de Paris

En présence des enseignants de lycées professionnels et collèges des académies de Créteil et de Paris.

Cette journée de formation sur le sens du projet européen et le fonctionnement des institutions européennes s'est déroulée dans le cadre d'un projet mené par la Maison de l'Europe de Paris avec le soutien de la Région Ile-de-France et la Fondation Hippocrène. Ce projet vise à apporter des outils de connaissance des questions européennes à travers différentes rencontres.

Partie 1: Le sens du projet européen par Catherine Lalumière, *Présidente de la Maison de l'Europe de Paris*

Partie 2: Le fonctionnement des institutions européennes par Guy Legras, *ancien Directeur général à la Commission européenne*

Ressources pédagogiques et documentaires sur l'Union européenne

La Maison de l'Europe de Paris (MEP) est une association qui cherche à rapprocher l'Europe des citoyens en proposant, notamment, des formations sur les questions européennes. Ouverte au public, la MEP met à disposition des citoyens les outils nécessaires à l'appropriation des enjeux européens. En ce sens, elle porte une attention particulière au monde de l'éducation afin d'œuvrer en faveur d'une formation civique européenne.

<http://www.paris-europe.eu/>

Le sens du projet européen

Catherine Lalumière



Les élections européennes de mai 2014 ont été marquées par une forte abstention et une montée des partis politiques europhobes. Ces partis ont profité du **rejet de l'Union européenne (UE)** par les citoyens. Ils soutiennent une sortie de l'UE et s'attaquent aux valeurs fondamentales européennes.

Ce désamour envers l'UE n'est pas un phénomène nouveau en France. Il s'explique par **ses traditions étatique, souverainiste et politique**. La France est très attachée au modèle de l'Etat. En outre, elle récuse l'orientation économique de l'UE. Le libéralisme économique ne fait pas partie des traditions françaises. Au sortir de la guerre, le parti communiste, qui occupait une place importante dans la politique française, s'était montré très hostile à la construction européenne. « Nous sommes européens, mais pas sans hésitations » explique Catherine Lalumière.

Aujourd'hui, à l'heure de la **mondialisation**, de la montée des pays émergents, de la libéralisation des échanges et du développement des communications, les Etats européens ne peuvent pas parvenir, seuls, à préserver leurs intérêts. Pour défendre leurs intérêts économiques, mais également le modèle européen, l'Union est une nécessité. Face à la mondialisation, **l'UE est nécessaire à la survie des Etats européens**. Cependant, ce constat ne suffit pas à susciter un sentiment d'appartenance à l'UE chez les citoyens européens.

Catherine Lalumière affirme que nous avons abouti à une « **Europe frigide** »¹. L'image d'une Europe froide, bureaucratique, éloignée alimente ce désamour à l'égard de l'UE. Les classes politiques européennes ont perdu de vue le sens du projet européen, se privant du même coup du soutien populaire.

Les pères fondateurs de l'Europe appartenaient à une génération qui avait connu la guerre et la dictature. La « grande » Europe, celle des intellectuels et des penseurs, avait accouché des totalitarismes : Hitler, Mussolini, Staline, Salazar, Franco. Après la guerre, l'objectif premier est

¹ Elie BARNAVI , *L'Europe frigide : réflexions sur un projet inachevé*, André Versailles Editions, Collection Histoire, 2008.



d'éviter que l'Europe sombre à nouveau dans la barbarie. La construction européenne se fonde sur la volonté d'hommes et de femmes politiques de reconstruire l'Europe sur **des valeurs fondamentales, philosophiques et culturelles.**

En ce sens, le premier texte à être adopté par les Etats européens après la guerre est la **Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales** (1950). La Convention est la concrétisation de la formule de Denis de Rougemont :

La conquête suprême de l'Europe s'appelle la dignité de l'homme, et sa vraie force est dans la liberté. Tel est l'enjeu final de notre lutte. C'est pour sauver nos libertés acquises, mais aussi pour en élargir le bénéfice à tous les hommes, que nous voulons l'union de notre continent.²

La **partie économique** du projet européen vient en second lieu, avec le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA, 1951), puis les traités de Rome (1957). Ces derniers ont créé la Communauté économique européenne (CEE). L'objectif de la CEE est purement économique : créer un marché commun dans lequel les marchandises, les capitaux, les services et les personnes circuleront librement.

Dans le contexte d'affrontement idéologique de la guerre froide, l'Europe a fait le choix du libéralisme par rapport au communisme. A partir des années 70, dans la lignée du Président américain Ronald Reagan et du Premier ministre britannique Margaret Thatcher, l'UE a suivi la voie de l'ultralibéralisme. La dimension économique a éclipsé la dimension spirituelle et le projet européen est passé, au fur et à mesure, **de l'humanisme au matérialisme.**

En définitive, le projet européen doit renouer avec son inspiration originelle et s'appuyer davantage sur **son socle de valeurs fondamentales** comme la démocratie et les droits de l'homme. Ce projet doit aussi se réinventer au regard des défis du XXIème siècle. L'UE ne peut plus se penser à l'échelle d'un continent, elle s'envisage à l'échelle du monde. Pour cela elle devra développer différentes politiques : économique et budgétaire, énergétique, environnementale, industrielle, étrangère, sociale, etc.

La civilisation européenne a commis de nombreux crimes au fil des siècles, les guerres de religion, le colonialisme, le totalitarisme, mais ses valeurs humanistes et son modèle de société continuent de fasciner le monde. Pour faire vivre ce projet européen, il faut que les citoyens en deviennent les artisans, et des artisans conscients des véritables enjeux.

Références bibliographiques :

Edgar MORIN, *Penser l'Europe*, Gallimard, 1990.

Robert SCHUMAN, *Pour l'Europe*, éditions Nagel, 1963.

Géopolitique de l'Europe, ouvrage collectif sous la direction de Bernard Elissalde, Nathan, 2014.

² Denis DE ROUGEMONT, « Message aux Européens », *L'Europe en jeu*, Neuchâtel, La Baconnière, 1948, p.168. Ce texte fut reproduit dans de nombreux journaux à travers l'Europe.

Les institutions européennes

Guy Legras



L'UE ne correspond à aucune catégorie juridique institutionnelle. Elle n'est ni une confédération, ni une fédération. Jacques Delors, ancien président de la Commission européenne, la décrivait comme une « fédération d'Etats-nations » avec des éléments qui relèvent du système fédéral et de l'intergouvernemental. L'histoire de la construction européenne est faite de ces tensions entre deux principes contradictoires :

- **La coopération intergouvernementale** : en droit international classique, on forme une organisation internationale qui reçoit des compétences gérées par les Etats qui la compose, et qui gardent le contrôle en adoptant les décisions à l'unanimité.
- **La supranationalité** : les Etats membres délèguent à l'organisation un certain nombre de compétences exercées par l'organisation. L'organisation est alors indépendante des Etats membres.

L'organisation institutionnelle de l'UE révèle ces tensions. L'UE comprend six institutions : la Commission européenne, le Parlement européen, le Conseil européen, le Conseil de l'Union européenne, la Banque centrale européenne (BCE) et la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE).

- **La Commission européenne** :

A l'origine, la Commission européenne était définie comme **élément central** à caractère supranational, du système institutionnel européen.

Elle est composée de **Commissaires**, un par Etat membre, nommés par les chefs d'Etat et de gouvernement, en accord avec le Président de la Commission européenne. Le Parlement européen approuve, ou rejette l'ensemble du collège.

Elle est la **gardienne des traités**, c'est-à-dire qu'elle est chargée de veiller au respect du droit européen. En effet, elle peut saisir la CJUE lorsqu'un Etat viole une obligation communautaire. Par

exemple, la France s'est vue condamnée par la CJUE en raison d'un taux de nitrates dans certaines zones, non conforme à la directive européenne de 1991. La Commission européenne exerce aussi cette compétence dans le domaine de la concurrence et veille à ce qu'il n'y ait pas de formation de cartels, ou d'ententes et de répartitions de marchés entre les grandes entreprises européennes.

Elle dispose également du **monopole d'initiative**, c'est-à-dire qu'elle est la seule institution de l'UE à proposer les actes législatifs européens. De ce point de vue, le rôle du Président de la Commission européenne est important. Ainsi Jacques Delors, à la tête de la Commission entre 1985 et 1995 s'était illustré par son volontarisme politique.

Par ailleurs, la Commission est aussi chargée de **négoier les traités avec les pays tiers** sur la base d'un mandat défini par les Etats membres, et dans certains cas, approuvé par le Parlement européen. C'est dans ce cadre que la Commission est actuellement chargée de négocier le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP).

Enfin, la Commission possède **une compétence d'exécution**. Elle est chargée d'appliquer les décisions du Conseil de l'Union européenne.

- **Le Conseil de l'Union européenne**

Le Conseil de l'UE réunit les **ministres** des Etats membres. Il comporte **10 formations**, par exemple affaires économiques et financières; agriculture et pêche; justice et affaires intérieures. Il est co-législateur avec le Parlement européen.

Au sein du Conseil de l'UE, les décisions sont prises soit à l'**unanimité**, soit à la **majorité qualifiée**. Pour obtenir la majorité qualifiée, il faut 260 voix et la majorité des Etats membres. A partir de 2014, il faudra réunir 55% Etats membres représentant 65% de la population. Cependant, il est fréquent que les ministres n'aient pas recours au vote formel.

- **Le Parlement européen**

A l'origine, le Parlement européen n'avait qu'un rôle consultatif. Au fur et à mesure, il a conquis de nombreux pouvoirs. En effet, il est co-législateur, avec le Conseil de l'Union européenne, dans de très nombreux domaines. Il approuve également les traités internationaux, ce sera le cas du TTIP.

- **Cour de Justice de l'Union européenne**

La CJUE est composée de 28 juges, un par Etat membre. Le **droit européen prime sur le droit national**. Si une disposition nationale n'est pas en conformité avec le droit européen, celle-ci devra être modifiée.

- **La Banque centrale européenne**

La BCE a été créée par le traité de Maastricht en 1992. Son objectif principal est la stabilité monétaire de la zone euro. Elle est **indépendante** des Etats membres. Ce dernier critère a été déterminant puisqu'il était la condition posée par l'Allemagne à la création de l'euro.

- **Les changements instaurés par le traité de Lisbonne**

Le traité de Lisbonne, signé en 2007 et entré en vigueur en 2009, a entraîné des modifications institutionnelles.

Le traité de Lisbonne a ouvert la possibilité de réduire **le nombre de Commissaires**. En effet, suite aux derniers élargissements, le nombre de Commissaires s'élève à 28, un par Etat membre. Or, les Commissaires représentent l'intérêt général européen, et non les intérêts nationaux. Suite au rejet par référendum du traité de Lisbonne par l'Irlande (2008), la promesse lui a été faite que la règle resterait inchangée. Guy Legras regrette ce choix qui aurait permis à la Commission de gagner en efficacité.

La **procédure de nomination du président de la Commission européenne** a également évolué. Désormais, les chefs d'Etats et de gouvernement s'accordent sur un nom, en tenant compte des résultats des élections européennes, et ce choix est soumis à l'approbation du Parlement européen. Le Parlement européen, à l'occasion des élections européennes de 2014, a poussé plus loin l'interprétation de cette procédure. Les principaux partis politiques européens ont nommé un chef de file, candidat à la présidence de la Commission. Le parti qui a obtenu la majorité au Parlement européen, voit son candidat nommé président de la Commission européenne. C'est ainsi que le luxembourgeois Jean-Claude Juncker a été nommé président de la Commission européenne. Guy Legras salue l'avancée démocratique que cela constitue. En revanche, il souligne que la Commission n'est pas un gouvernement et ne peut se comporter comme tel. Celle-ci doit tenir compte de l'équilibre des forces politiques.

Depuis le traité de Lisbonne, **la présidence du Conseil européen** n'est plus une présidence tournante (changement tous les 6 mois). Le Conseil européen dispose d'un **président permanent**, nommé par les chefs d'Etat et de gouvernement pour un mandat de deux ans et demi, renouvelable une fois.

La **politique extérieure** de l'UE a été renforcée avec la création du poste de **Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune**. Le Haut Représentant est assisté par le Service européen d'action extérieure. Catherine Ashton occupe ce poste et sera remplacée en novembre 2014 au moment du renouvellement du collège des Commissaires.

- **La crise de la construction européenne**

Pendant vingt ans, l'UE a poursuivi des objectifs communs, clairement définis. Actuellement, Guy Legras estime que l'UE se concentre trop sur « les petits calculs » et manque d'ambition politique. Sans un véritable **leadership européen**, le système aura des difficultés à fonctionner. L'Allemagne et la France ont longtemps joué le rôle de moteur dans la construction européenne. Malgré des intérêts divergents, les deux Etats parvenaient à des compromis. A présent, la relation entre l'Allemagne et la France est déséquilibrée. De son côté, la Commission européenne n'impulse pas non plus de nouvel essor. Le système européen semble paralysé, et demande à être rééquilibré.

La Commission européenne

Composée de Commissaires (un par Etat membre), indépendants de leur pays d'origine et nommés pour 5 ans.

- **Monopole d'initiative** : elle propose les actes législatifs européens
- **Gardienne des traités** : elle veille au respect du droit européen
- Elle **gère et exécute les politiques** décidées par le Conseil de l'UE
- Elle **négoce les traités internationaux** sur la base d'un mandat défini par les Etats membres.

Le Parlement européen

Composé de 751 députés européens

- Elu au **suffrage universel direct** depuis 1979.
- Assemblée consultative à l'origine, le Parlement européen est désormais **co-législateur** avec le Conseil de l'UE.
- Il approuve certains traités internationaux.



Processus de co-décision :

Dans la majorité des domaines, il faut l'accord du Parlement européen et du Conseil de l'UE pour qu'un texte soit adopté

Le Conseil de l'Union européenne

Composé des ministres des Etats membres

- 10 formations en fonction des domaines.
- Il **adopte les actes législatifs européens** avec le Parlement européen, et coordonne certaines politiques européennes.
- Les décisions sont prises à **l'unanimité** ou à la **majorité qualifiée**.

La Cour de Justice de l'Union européenne

Composée de juges, un par Etat membre



Le **droit européen prime sur le droit national**. Si une disposition nationale n'est pas en conformité avec le droit européen, celle-ci devra être modifiée.



La Banque Centrale européenne

La BCE a été créée par le traité de Maastricht en 1992. Son objectif principal est la stabilité monétaire de la zone euro. Elle est **indépendante** des Etats membres. Ce dernier critère a été déterminant puisqu'il était la condition posée par l'Allemagne à la création de l'euro.

Ressources pédagogiques et documentaires

MAISON DE L'EUROPE DE PARIS

La Maison de l'Europe de Paris dispose d'une rubrique **ressources pédagogiques et documentaires**, mise à jour régulièrement :

<http://www.paris-europe.eu/0015-Europe-Direct/2-Ressources-Pedagogiques-et-Documentaires.htm>

Vidéos :

La Maison de l'Europe de Paris a réalisé différentes vidéos dans le cadre d'une campagne de sensibilisation aux élections européennes.

Les vidéos « **Europe on Stage** » informent les jeunes sur **les missions du Parlement européen** :

- 1^{er} épisode « Débattre au Parlement européen » : <https://www.youtube.com/watch?v=0nJQs435iTY>

- 2^{ème} épisode « Le Parlement européen à votre service : l'Initiative citoyenne européenne » : <https://www.youtube.com/watch?v=kIG88KPN6Pc>

- 3^{ème} épisode « Informer » : <https://www.youtube.com/watch?v=FjZalkYtxWQ>

- 4^{ème} épisode « Voter » : https://www.youtube.com/watch?v=rdJx0b_1f_s

- 5^{ème} épisode « Résultats et conséquences des élections » : <https://www.youtube.com/watch?v=ICp0PxrOqlc>

La Maison de l'Europe de Paris a également organisé un événement « **WikiStage** » visant à sensibiliser les jeunes sur les thèmes de **l'Engagement et l'Europe**. Des personnalités issues de milieux très divers sont venues témoigner de leurs expériences et de leur vision de l'engagement et de l'Europe.

Retrouver l'ensemble des interventions sur la chaîne Youtube du WikiStage :

https://www.youtube.com/playlist?list=PLX6M3DB-cKsFOKK8xD_O1_I6inzoc_AQX

COMMISSION EUROPEENNE

DG COMMUNICATION

Site : http://europa.eu/index_fr.htm

Espace enseignants : http://europa.eu/teachers-corner/index_fr.htm

http://europa.eu/teachers-corner/15/index_fr.htm

Le coin des enfants : http://europa.eu/kids-corner/index_fr.htm

12 leçons pour l'Europe : http://ec.europa.eu/publications/booklets/eu_glance/91/index_fr.htm

PowerPoint sur l'Union européenne : http://europa.eu/abc/euslides/index_fr.htm



Maison de l'Europe de Paris



Pour toute commande de documentation ou téléchargement de brochures : EU BOOKSHOP :

Ces documents sont disponibles dans **toutes les langues** officielles de l'Union européenne

<http://bookshop.europa.eu/fr/home/>

DG POLITIQUE REGIONALE ET URBAINE

UNI !, le jeu des régions (*des exemplaires de ce jeu sont disponibles à la Maison de l'Europe de Paris*)

http://ec.europa.eu/regional_policy/uni

DG EDUCATION & CULTURE

Site web : http://ec.europa.eu/dgs/education_culture/index_fr.htm

Education et formation : http://ec.europa.eu/education/index_fr.htm

Jeunesse : http://ec.europa.eu/youth/index_fr.htm

Agence Europe Education Formation France : <http://www.europe-education-formation.fr/>

Agence française du programme européen Jeunesse en Action :

<http://www.jeunesseenaction.fr/>

REP. DE LA COMMISSION EN BELGIQUE

Site : http://ec.europa.eu/belgium/index_fr.htm

Matériel pédagogique : http://ec.europa.eu/belgium/publications/education/index_fr.htm

Jeu Neurodysée (*un exemplaire DVD du jeu est disponible à la Maison de l'Europe de Paris*) :

<http://neurodyssee.org/2011/splash.php>

REPRESENTATION DE LA COMMISSION EN FRANCE

Site : http://ec.europa.eu/france/index_fr.htm

Enseignants : http://ec.europa.eu/france/vous_etes/enseignant/enseignant_fr.htm

Jeunes : http://ec.europa.eu/france/activite/actions_ecoles/jeune_citoyen_europeen_fr.htm

Réseau Europe Direct :

http://ec.europa.eu/france/activite/information/centres_information_europe_direct/index_fr.htm

Contact : comm-rep-par@ec.europa.eu

PARLEMENT EUROPEEN

Chaîne du Parlement européen (actualité et outils pédagogiques):

<http://europartv.europa.eu/fr/home.aspx>

<http://www.europartv.europa.eu/fr/discover-parliament/how-it-works.aspx>



Maison de l'Europe de Paris



MAIRIE DE PARIS



BUREAU DU PARLEMENT EUROPEEN EN BELGIQUE

Coin des enseignants :

http://brussels.adagio4.eu/view/fr/Ep_teachers.html;jsessionid=5BCD936150A4A61E64D44279C371FOAD

FRANCE

Ministère de l'Éducation, Cahiers d'Europe :

<http://www.education.gouv.fr/cid59859/-mon-cahier-d-europe-une-version-2012-mise-a-la-disposition-des-eleves-et-de-leurs-enseignants.html>

Toute l'Europe : <http://www.touteleurope.eu/>

Rencontrez l'Europe (*pour tous les événements en lien avec l'Europe en Ile-de-France et en France*) :

<http://rencontres.touteleurope.eu/>

« L'Europe C'est pas sorcier » (Fred et Jammy) :

http://c-est-pas-sorcier.france3.fr/?page=emission&id_article=160

Kit 1,2,3 Europe : kit d'animations sur l'Europe : <http://www.anim-ton-europe.fr/>

Histoire de la construction européenne :

CVCE (Centre de recherche et de documentation interdisciplinaire sur le processus de la construction européenne) : <http://www.cvce.eu/home>

Expositions sur l'Europe :

Ces expositions sont disponibles à la Maison de l'Europe de Paris :

- Fédération Française des Maisons de l'Europe : <http://www.maisons-europe.eu/l-expo-de-la-ffme-et-des-maisons-sur-l-europe>

- Commission européenne « L'Union européenne, pourquoi comment ? » :

http://ec.europa.eu/france/marseille/fichiers/expoa1_ue_pg_comment_fr.pdf

Pour toute commande de documents en plusieurs exemplaires vous pouvez vous adresser à :

Manon Le Yeuc'h

Responsable du Centre d'information Paris-Europe

Maison de l'Europe de Paris

35-37, rue des Francs-Bourgeois

75004, Paris

mail : europe@paris-europe.eu

Tel : +33 1 44 61 85 99